

# Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 258 937	1 118 401	3 377 338	2 755 012
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>2 258 937</b>	<b>1 118 401</b>	<b>3 377 338</b>	<b>2 755 012</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			109 316	139 443
Autres produits			8 797	
		<b>TOTAL ( I )</b>	<b>3 495 451</b>	<b>2 894 455</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			1 376 294	1 116 624
Impôts, taxes et versements assimilés			209 495	170 631
Salaires et traitements			1 508 865	1 338 372
Charges sociales			559 298	348 746
Dotations aux amortissements sur immobilisations			55 727	52 801
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			3	1
		<b>TOTAL ( II )</b>	<b>3 709 682</b>	<b>3 027 174</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>-214 231</b>	<b>-132 718</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée ( III )				
Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation (3)			7 913 455	
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 418 453	2 536 918
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			7 366 233	17 085 693
Différences positives de change			20 551	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 025 637	
		<b>TOTAL ( V )</b>	<b>19 744 330</b>	<b>19 622 611</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			55 144 869	7 366 233
Intérêts et charges assimilées (4)			126 813	28 166
Différences négatives de change			92 710	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		<b>TOTAL ( VI )</b>	<b>55 364 392</b>	<b>7 394 399</b>
		<b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>-35 620 063</b>	<b>12 228 212</b>
		<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II+III-IV+V-VI )</b>	<b>-35 834 294</b>	<b>12 095 493</b>



# Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		41 341
Sur opérations en capital	64 342	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
<b>TOTAL ( VII )</b>	<b>64 342</b>	<b>41 341</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	535	175
Sur opérations en capital	53 705	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL ( VIII )</b>	<b>54 240</b>	<b>175</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>10 102</b>	<b>41 166</b>
Participations des salariés ( IX )		
Impôts sur les bénéfices ( X )	-1 237 184	1 990 221
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>	<b>23 304 122</b>	<b>22 558 407</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>57 891 130</b>	<b>12 411 969</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>	<b>-34 587 008</b>	<b>10 146 438</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

# Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2022	Net Au 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 990	1 990		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	443 619	308 399	135 219	57 650
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	300 301 270	34 019 000	266 282 270	300 301 270
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	143 137		143 137	147 807
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>300 890 015</b>	<b>34 329 389</b>	<b>266 560 626</b>	<b>300 506 727</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	3 000		3 000	9 000
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	738 614		738 614	30 558
Autres	3 079 358		3 079 358	2 550 675
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres Titres	81 403 182	21 125 869	60 277 313	61 221 784
<b>Instrument de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	7 403		7 403	326 869
<b>Charges constatées d'avance</b>	36 620		36 620	9 130
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>85 268 177</b>	<b>21 125 869</b>	<b>64 142 308</b>	<b>64 148 015</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL ( I à V )</b>	<b>386 158 192</b>	<b>55 455 258</b>	<b>330 702 933</b>	<b>364 654 741</b>

# Bilan Passif

		Net	Net
		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel	dont versé : 299 315 590	299 315 590	299 315 590
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale		5 328 099	4 820 777
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves			
Report à nouveau		47 997 261	41 381 232
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		-34 587 008	10 146 438
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>318 053 942</b>	<b>355 664 037</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
	<b>TOTAL ( I BIS )</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	<b>TOTAL ( II )</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 470 217	292
Emprunts et dettes financières diverses		5 697 371	4 298 022
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			3 670
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		136 113	152 680
Dettes fiscales et sociales		334 621	4 408 241
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		10 670	127 799
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>12 648 992</b>	<b>8 990 704</b>
Ecarts de conversion passif ( IV )			
	<b>TOTAL GENERAL ( I à IV )</b>	<b>330 702 933</b>	<b>364 654 741</b>
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		6 470 217	292



## CSKZ INVESTISSEMENTS

Société par actions simplifiée au capital de 299 315 590 euros

Siège social : 1/3 rue de la Cokerie - Zac du Cornillon Sud

93200 SAINT DENIS

522 772 029 RCS BOBIGNY

---

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 NOVEMBRE 2023

#### Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

#### TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ressortant à -34 587 008,07 euros au compte "report à nouveau" qui, compte tenu des distributions de dividendes décidées par la collectivité des associés réunie les 2 janvier 2023 et 2 juin 2023 pour respectivement 1 500 000 d'euros et 3 000 000 d'euros, s'élève à la somme de 8 910 252,74 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

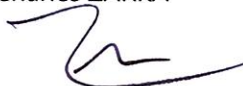
- Exercice clos le 31 décembre 2019 : distribution exceptionnelle suivant assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 4 janvier 2021  
3 023 087,46 euros, soit 0,10 euro par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 3 023 087,46 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2021 : distributions exceptionnelles suivant assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2022 et celles réunies extraordinairement les 2 janvier 2023 et 2 juin 2023, pour un total de  
7 523 087,46 euros, soit 0,25 euro par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 7 523 087,46 euros

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

Certifié conforme

Le Président

Charles ZARKA



**CSKZ INVESTISSEMENTS**  
Société par Actions Simplifiée

ZAC du Cornillon  
1/3, rue de la Cokerie  
93 200 Saint-Denis

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**CSKZ INVESTISSEMENTS**  
Société par Actions Simplifiée

ZAC du Cornillon  
1/3, rue de la Cokerie  
93 200 Saint-Denis

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**AUDIT & EXPERTISE PARTENAIRES**  
29, boulevard Pereire  
75017 PARIS  
Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**S & W ASSOCIES**  
65, rue La Boétie  
75008 PARIS  
Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

# **CSKZ INVESTISSEMENTS**

Société par Actions Simplifiée

ZAC du Cornillon  
1/3 rue de la Cokerie  
93 200 Saint-Denis

---

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

A l'assemblée générale de la société CSKZ INVESTISSEMENTS,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CSKZ INVESTISSEMENTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels traitant de la dépréciation des titres de participation, exposée dans le paragraphe « Faits caractéristiques » des « Règles et méthodes comptables ».

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation sont évalués selon les règles et méthodes comptables exposées dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 6 novembre 2023

Les commissaires aux comptes

**AUDIT & EXPERTISE PARTENAIRES**

Jacques BARUCH



**S & W ASSOCIES**

Maryse LE GOFF

